

Compte rendu de la réunion du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel du vendredi 28 avril 2017

Destinataires :

- Directeur : M. L. RICHARD
- Membres du C.E. : Mmes P. ACKERMANN, A-C. BAGNOLINI, B. CAUDRELIEZ, MM. H. JOLY, A. KHIDER, St. SCHNEIDER
- Délégués du personnel : Mme B. CAUDRELIEZ, M-P DAUPEYROUX, MM. H. JOLY, Fr. SCHELLINGER
- Délégué syndical : M. Fr. SCHELLINGER
- Services Aléos : Secteur Intervention Sociale, Secteur Initiatives / Emploi, P.P.S., Loginser, Secteur Santé, Siège
- Résidences Aléos : Albert Schweitzer, Les Capucines, Les Cigognes, L'Ecluse, Gambetta, Le Ginkgo, Les Iris, La Régio, Le Rhône, le Touring, Le Vieil Armand, Vauban, Les Romains, La Rochelle.

Présents : Mmes : P. ACKERMANN, A-C. BAGNOLINI, B. CAUDRELIEZ, M-P. DAUPEYROUX
 MM. L. RICHARD, H. JOLY, St. SCHNEIDER, A. KHIDER

Excusé : M. Fr. SCHELLINGER

Ordre du jour :

- 1) Modification de la composition du C.E.
- 2) Approbation du compte rendu du 30 mars 2017
- 3) Vie de l'association
- 4) Comptes 2016 du C.E.
- 5) Plan de Déplacement Entreprise
- 6) Divers

1) Modification de la composition du C.E. :

M. Hugues JOLY ayant fait valoir ses droits à la retraite, il quitte l'Association en date du 30/04/2017. En conséquence, il nous présente ce jour sa démission du C.E. et de son rôle de Secrétaire au sein de cette instance. Mme Béatrice CAUDRELIEZ devient ainsi membre titulaire du C.E. et nous procédons à l'élection d'un nouveau Secrétaire. Cette dernière est élue à l'unanimité des membres présents.

2) Approbation du compte-rendu du 30/03/2017 :

Le compte rendu de la réunion C.E. du 30/03/2017 est validé sans remarque particulière.

3) Vie de l'Association :

Départ en retraite :

M. Hugues JOLY a fait valoir ses droits à la retraite et quitte l'Association au 30/04/2017. Nous le remercions pour son implication dans la vie de l'Association et notamment de notre comité d'entreprise.

ProWeb :

Parmi les dépenses pour œuvres sociales figurent les dépenses d'abonnement aux dispositifs CE+ et ProWeb. Le bilan ProWeb montre un déficit d'utilisation de la part des salariés, les montants dépensés atteignant à peine 30 % du coût annuel de l'abonnement au Comité d'Entreprise. En conséquence, les membres du Comité d'Entreprise décident à l'unanimité des présents de résilier l'abonnement ProWeb dès que possible. L'abonnement restera toutefois valable jusqu'au 31/12/2018.

Chèques-Vacances 2018 :

Depuis 2015, à la demande du C.E., les chèques-vacances sont commandés plus tôt dans l'année afin d'être remis avec la fiche de paie du mois d'avril au lieu de la fiche de paie du mois de juin, permettant ainsi à ceux qui prennent des congés tôt d'en profiter. Cette avance dans le temps de la date de remise nous amène à revoir les règles d'ouverture de droits aux chèques-vacances pour l'année 2018.

Jusqu'à cette année, pour pouvoir bénéficier des chèques vacances, il fallait qu'un salarié soit présent au 01/01/N et au moment de la remise des chèques, soit initialement à fin juin/N pour atteindre 6 mois de présence. A ce jour, le temps de présence est réduit à fin avril/N soit seulement 4 mois. Pour revenir à une période de 6 mois de présence minimum au moment de la remise des chèques vacances, les membres du Comité d'Entreprise proposent que désormais les salariés soient présents au 01/09/N-1 et au moment de la remise des chèques-vacances soit à fin avril/N.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Sortie C.E. du 22/06/2017 :

MM. Ali KHIDER et Stéphane SCHNEIDER ont testé ensemble la marche qui permet de rallier le parking à l'auberge. C'est une marche de maximum 30 mn pour 2.5 km avec un très léger dénivelé.

Rendez-vous est donné à tous les participants le 22/06/2017 à 10h45 sur le parking du Markstein ou à 11h30 à l'auberge.

S'agissant d'une journée de plein air, n'oubliez pas l'équipement adéquat : chaussures, tenue souple, éventuellement crème solaire et/ou polaire, car l'air de la montagne peut être frais le matin.

4) Comptes 2016 du CE :

Le budget du Comité d'Entreprise est constitué par :

- une participation financière obligatoire de 0.8 % de la masse salariale de C.E. de 23 € par personne salariée à temps plein et 11.50 € par personne salariée à temps partiel ;
- Le cofinancement par l'Association et la participation des salariés de l'achat des chèques-vacances.

En 2016, le C.E. affichait un budget global de 46 499.00 €. Sur ce montant, le Comité d'Entreprise a dépensé :

- 22 508.50 € pour l'achat des chèques-vacances ;
- 16 467.80 € pour l'organisation des 2 sorties CE annuelles ;
- 4 156.80 € en cadeaux pour événements familiaux (mariage, 1^{er} enfant, retraite, ...);
- 2 986.29 € pour des œuvres sociales.

Soit un montant total de dépenses de 46 119.39 € et un résultat positif pour l'année 2016 de 379.61 €.

La présentation des comptes du C.E. pour l'année 2016 par notre trésorier, M. Ali KHIDER, montre une bonne gestion des fonds alloués. Les comptes 2016 sont à l'équilibre. En conséquence, les membres du Comité d'Entreprise les valident à l'unanimité des présents et donnent quitus au trésorier.

5) Plan de Déplacement Entreprise :

Annoncé au moment des vœux annuels, ce projet fait partie du travail amorcé dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que du plan d'action à mettre en place pour l'obtention du Label Alsace Excellence. Deux dimensions sont directement touchées par la mise en œuvre d'un plan de déplacement entreprise :

- une dimension sociale visant la sécurité du personnel et passant par une réduction des risques d'accident du travail ;
- une dimension environnementale avec la réduction des émissions de carbone.

L'Association est accompagnée dans la démarche Plan de Déplacement Entreprise par le bureau d'études Alternatives Carbone. Le P.D.E. concerne avant tout les salariés qui ont une place prépondérante dans le diagnostic ainsi que dans sa mise en œuvre.

Pourquoi mettre en place un plan de déplacement entreprise ?

- 20 % des déplacements en voiture ne dépassent pas 1 km, 50 % ne dépassent pas 3 km ;
- 75 % des déplacements se font aux heures de pointe provoquant des pics de pollution ;
- 35 % des gaz à effet de serre sont issus des transports ;
- 50 % des accidents mortels au travail sont liés aux transports ;

- Les accidents non mortels liés aux transports provoquent des arrêts de travail d'une durée moyenne de 2 mois.

« Recruter une personne, c'est recruter sa voiture » : le P.D.E., c'est quoi ?

C'est un ensemble de mesures cohérentes visant à réduire l'utilisation systématique de la voiture individuelle, favoriser l'usage des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle et des moyens de déplacement doux (marche, vélo, ...).

Le P.D.E. a pour objectif de gérer la mobilité des salariés. Pour cela, il faut comprendre les habitudes et besoins de chacun. Ceci permettra d'initier un processus de changement qui prendra en compte les habitudes de chacun, l'organisation de l'entreprise et la structure du territoire.

Les motivations à s'inscrire dans la mise en œuvre du P.D.E. peuvent être multiples :

- Economiques : coût du stationnement, frais kilométriques, coûts liés aux accidents, accessibilité, ... ;
- Environnementales : qualité de l'air, bruit, changement climatique, bilan carbone, RSE, ... ;
- Sociales : qualité de vie, déplacements avec ses contraintes et stress, santé (activité physique), dialogue social, ...

4 étapes de mise en œuvre :

- Préparer et piloter le projet : Comité de pilotage réuni pour la première fois le 24/04/2017 ;
- Réaliser un diagnostic : Il nécessite de mobiliser tous les salariés pour que l'étude des habitudes, contraintes, besoins soit la plus complète possible et permette de construire un P.D.E. cohérent pour l'ensemble du personnel. Ce diagnostic comprend une étude d'accessibilité des sites de l'Association (accès, infrastructures, transports en commun, stationnement, ...), une étude de mobilité via internet pour lister les pratiques actuelles de chaque salarié, les motivations/contraintes à utiliser le mode de transport choisi et identifier les changements potentiels et les marges de manœuvre en matière d'évolution des pratiques. Enfin, un groupe de travail de 8 personnes environ sera constitué pour travailler sur des propositions réalistes et acceptables par tous ou du moins la majorité des salariés ;
- Elaborer un plan d'action à partir du diagnostic et des propositions du groupe de travail ;
- Mettre en place et suivre le P.D.E.

Pour être efficace, la réalisation de ces étapes implique des phases permanentes d'information, de concertation et de mise à jour.

Certaines actions ont d'ores et déjà été menées dans le sens de la prévention des accidents routiers notamment, comme la formation éco conduite suivie par 21 personnes en 2016 ainsi que la formation prévention routière dispensée à l'occasion de notre sortie C.E. de décembre 2016.

L'étude des motivations et contraintes des salariés interviendra en mai 2017 et fera l'objet d'un dépouillement par Alternatives Carbone en juin afin de permettre la présentation du diagnostic au comité de pilotage prévu le 07/09/2017.

L'ensemble des membres du C.E. présents émet un avis favorable au lancement du Plan de Déplacement Entreprise.

6) Divers : Intranet :

Rappel de la procédure pour accéder à l'espace Extranet :

- Se rendre sur le site www.aleos.asso.fr
- Cliquer sur « Extranet » en bas à gauche
- Compléter les champs « identifiant » et « mot de passe » (il s'agit de l'initiale du prénom et de votre nom complet, le tout attaché – exemple : gmeyer)
- En cas d'oubli du mot de passe, cliquer sur « mot de passe oublié », puis saisir l'adresse mail de votre choix.

Prochaine réunion :

Le mardi 30 mai 2017 à 8 h au Siège de l'Association


La Secrétaire de séance,
B. CAUDRELIEZ


Le Président du C.E.
L. RICHARD